

Affaire n° 22-20250528

Dénomination d'une voie privée

*(Direction Voirie & Réseaux / Domaine public routier /
Yannis Cordonin)*

**Soumise au Conseil municipal
Séance du mercredi 28 mai 2025**

Afin de faciliter le repérage des services de secours et des préposés de la Poste, la localisation GPS et d'autres services publics ou commerciaux, il convient d'identifier clairement les voies et adresses des immeubles.

Les copropriétaires sis à la rue Évariste de Parny souhaitent dénommer leur voie privée non ouverte à la circulation publique qui les dessert : « impasse des Bonsaïs »

Ces voies privées ne relèvent pas de la compétence du Conseil municipal mais du ou des propriétaires de la voie.

Considérant que cette désignation de voie ne s'oppose pas à l'ordre public et aux bonnes mœurs et que les dénominations de voie sont indispensables pour bien se repérer et pour faciliter la vie des citoyens, il est donc proposé de dénommer cette voie privée située sur la rue Évariste de Parny : « impasse des Bonsaïs »

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

– de se prononcer sur la dénomination « impasse des Bonsaïs » attribuée à cette voie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,

PLAN DE SITUATION

Impasse des Bonsaïs



Département :
LA REUNION

Commune :
LE TAMPON

Section : CM
Feuille : 000 CM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 05/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGR92UTM
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DES IMPOTS FONCIERS
PTGC DE ST PIERRE 97751
97751 SAINT PIERRE CEDEX
tél. 02 62 35 98 00 -fax
ptgc.st-pierre-de-la-
reunion@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

